



PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

La revue attache une grande importance à la qualité linguistique et rédactionnelle des textes qu'elle publie. Pour améliorer les chances que leur manuscrit soit publié, les auteurs et les auteures ont donc intérêt à utiliser une langue dont la qualité est élevée. De plus, le comité de rédaction et la rédaction les invitent à respecter les normes de présentation suivantes, en les remerciant de leur collaboration. Les textes qui ne respectent pas ces normes seront retournés aux auteurs et aux auteures pour correction.

Tableau 1. Informations à fournir avec le texte

Informations sur l'auteur ou l'auteure	L'auteur ou l'auteure doit fournir, sur une page séparée du texte, ses nom et prénom, sa fonction ou son titre administratif, son affiliation, son adresse postale et son adresse de courriel. Lorsqu'il y a plus d'un auteur ou d'une auteure, fournir ces informations pour chaque personne.
Résumé et mots clés	Un résumé du texte d'environ 100 mots en français et un résumé de 100 mots en anglais doivent être fournis, ainsi que cinq mots clés dans chacune de ces langues.

Tableau 2. Précisions sur la présentation des textes

Document	
Format	MS Word (.doc ou .docx) ou Rich Text Format (.rtf)
Taille	Lettre (216 mm X 279 mm/8,5 po X 11 po)
Texte	
Longueur maximale	7 000 mots (excluant les références, les tableaux, les figures et les notes)
Police	Times New Roman 12 points pour le texte et 10 points pour les notes
Interligne	Double (simple interligne pour les citations en retrait, les notes et les références)
Alignement	Gauche
Alinéa de paragraphe	Cinq à sept espaces; pas de double retour entre les paragraphes
Accents	Sur les majuscules le cas échéant (sauf dans les sigles)
Titres	Outre le titre de l'article, il ne doit y avoir que trois niveaux de titres : Titres de niveau 1 Gras <i>Titres de niveau 2</i> <i>Italique</i> Titres de niveau 3 Normal
<i>Italique</i>	Mots en langue étrangère (<i>culpa</i> , etc.), titres de publications indépendantes et mots que l'auteur ou l'auteure tient vivement à faire ressortir
<u>Soulignement</u>	Aucun
Numéraux ordinaux	En exposant : XIX ^e , 5 ^e , 1 ^{re} , 1 ^{er} (et non XIXe, 5ème, 1ère et 1er)

Pagination	Indiquer la pagination dans le coin inférieur droit en commençant par la page titre.
Féminisation	La revue vous invite à porter une attention particulière à la féminisation des noms en indiquant le nom féminin au long (ne pas indiquer le e entre parenthèses ou précédé d'un point ou d'un trait d'union; les adjectifs, adjectifs verbaux et pronoms ne sont pas féminisés).
Images/photographies	
Format	GIF, JPEG ou TIFF (300 ou 600 ppp)
	Les soumettre sur des pages distinctes et indiquer les renvois dans le texte (ex. insérer image n° ... ici).
	Elles doivent être libres des droits de reproduction.
Figures et tableaux	
	Les soumettre sur des pages distinctes et indiquer les renvois dans l'article (ex. insérer tableau n° ... ici).
	Ils doivent être libres des droits de reproduction.
Citations	
Trois lignes et moins	Ces citations sont intégrées au texte, entre guillemets.
Plus de trois lignes	Ces citations sont placées en retrait, sans guillemets et à simple interligne.
Citations dans une autre langue que le français et l'anglais	Ces citations doivent être accompagnées d'une traduction indiquée entre parenthèses à la suite de la citation d'origine.
Extraits omis, modifications, explications, etc.	Toute intervention de cette nature par l'auteur ou l'auteure dans une citation est placée entre crochets ([]).
Notes	
	Voir plus loin la section sur les références.

Tableau 3. L'espace de la ponctuation

Ponctuation	Titre	Espace avant	Espace après
+ - * x / = - ou autres	Arithmétique ou tiret long à l'intérieur d'un texte	oui	oui
/ ou \ [...] - ou ,	Barre oblique, points elliptiques entre crochets, trait d'union ou virgule décimale	non	non
[Crochet ouvrant	oui	non
]	Crochet fermant	non	oui

:	Deux-points	insécable ¹	oui
«	Guillemet français ouvrant	oui	insécable
»	Guillemet français fermant	insécable	oui
(ou “	Parenthèse ou guillemet anglais ouvrant	oui	non
) ou ”	Parenthèse ou guillemet anglais fermant	non	oui
; ! ou ?	Point virgule, point d'exclamation et point d'interrogation	non	oui
.	Point final d'une phrase et point abrégatif	non	oui
...	Points de suspension, sans espace entre eux	non	oui
% \$ kg, cm, etc.	Pourcentage, symbole monétaire ou symboles d'unités	insécable	oui
h	Symbole dans une heure complexe : 10 h 25	insécable	insécable

RÉFÉRENCES

1. Références dans le corps du texte

De façon générale, il faut indiquer dans le corps du texte même (entre parenthèses) les références aux ouvrages cités (voir les exemples suivants).

- **Lorsque le nom de l'auteur ou de l'auteure n'est pas dans la phrase**

Exemple : « La raison a, comme l'homme, besoin d'un *lieu* »... (Dumont, 1969 : 24).

- **Lorsque le nom de l'auteur ou de l'auteure est dans la phrase**

Exemple : Fernand Dumont (1969) affirme que la raison a besoin d'un lieu.

2. Notes de bas de page

N'insérer des notes au bas de page que dans le cas des notes explicatives et des citations juridiques. L'appel de la note explicative ou de la citation juridique doit être placé (utiliser l'insertion automatique) avant toute ponctuation et le plus près possible du texte cité ou évoqué.

Exemples :

- a) Avant la ponctuation : (...) votre texte ici⁷.
- b) À l'intérieur des guillemets : (...) « texte que vous citez⁸ ».

¹ Une espace insécable ne peut pas être séparée de la chaîne de caractères qui la précède et ne peut donc pas se retrouver au début d'une ligne de texte. Dans le logiciel MSWord, insérer une espace insécable en faisant Ctrl+Maj+Espace ou en utilisant l'option « Caractères spéciaux » du sous-menu « Caractères spéciaux » ou « Symbole » du menu « Insertion ».

3. Références en bibliographie (à la fin du texte)

Nota bene : Toutes les sources indiquées dans le corps du texte et dans les notes de bas de page doivent être reprises dans les références bibliographiques à la fin du manuscrit.

L'exactitude des renseignements bibliographiques (noms, titres, dates, pages, etc.) demeure la responsabilité des auteurs et des auteures.

Livre : Un auteur ou une auteure

NOM, Prénom (année). *Titre*, ville, maison d'édition. (Placer les ouvrages d'un même auteur ou d'une même auteure en ordre chronologique décroissant, en commençant par le plus récent.)

Exemple :

BOURDIEU, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

Si un auteur ou une auteure a plus d'un ouvrage paru la même année, veuillez utiliser « a, b, c » après l'année pour distinguer les ouvrages.

Traduction : Un auteur ou une auteure

NOM, Prénom (année). *Titre*, trad. Prénom Nom, ville, maison d'édition.

Exemple :

MCRBERTS, Kenneth (1999). *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, trad. Christiane Teasdale, Montréal, Boréal.

Article : Un auteur ou une auteure

NOM, Prénom (année). « Titre de l'article », *Titre du périodique*, vol. x, n^o y (mois ou trimestre), p. x-y.

Exemple :

SONNTAG, Selma (2010), « La diversité linguistique et la mondialisation : les limites des théories libérales », *Politique et sociétés*, vol. 29, n^o 1, p. 15-43.

Ouvrage collectif

NOM, Prénom (dir.) (année). *Titre de l'ouvrage*, ville, maison d'édition.

Exemple :

THÉRIAULT, Joseph Yvon, Anne GILBERT et Linda CARDINAL (dir.) (2008). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides.

Chapitre d'un ouvrage collectif

NOM, Prénom (année). « Titre du chapitre », dans Prénom Nom (dir.), *Titre de l'ouvrage*, ville, maison d'édition, p. x-y.

Exemple :

COAKLEY, John (2008). « Langage, identité et État moderne », dans Guy Lachapelle (dir.), *Diversité culturelle, identités et mondialisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 181-201.

Coauteurs et coauteures

NOM, Prénom, et Prénom NOM (année). *Titre*, ville, maison d'édition.

Exemple :

BAKVIS, Herman, et Luc JUILLET (2004). *Le défi de l'horizontalité : ministères responsables, organismes centraux et leadership*, Ottawa, École de la fonction publique du Canada.

Mémoire ou thèse

NOM, Prénom (année). « Titre », mémoire/thèse de [nom du programme], ville, nom de l'université.

Exemple :

MORIN, Alexandre (2008). « Intégration sociale et problèmes sociaux chez les Inuits du Nunavut : stratégies des Nunavumiuts à l'égard des possibilités et contraintes de la vie contemporaine », thèse de doctorat, Québec, Université Laval.

Références bibliographiques bilingues

Quand le titre du livre est indiqué dans les deux langues sur la même page de titre :

NOM, Prénom (année). *Titre français* = *Titre anglais*, ville, maison d'édition.

Exemple :

REVUE DE DROIT DE MCGILL = MCGILL LAW JOURNAL (2010). *Manuel canadien de la référence juridique*, 7^e éd. = *Canadian guide to uniform legal citation*, 7th ed., Toronto, Thomson/Carswell.

Lorsque les deux versions sont publiées séparément, on peut signaler le titre parallèle à la fin de la notice :

Exemple :

CANADA. CONSEIL DU TRÉSOR (1993). *Le guide des gestionnaires*, 3^e éd., Ottawa, le Conseil. Publié séparément en anglais sous le titre : *The Manager's Deskbook*.

Dans le cas où les deux versions sont imprimées tête-bêche :

Exemple :

LACHAPELLE, Réjean, et Jean-François LEPAGE (2010). *Les langues au Canada : recensement de 2006*, Ottawa, Patrimoine canadien. Texte en français et en anglais disposé tête-bêche. Titre anglais : *Languages in Canada: 2006 census*.

Revue bilingue

NOM, Prénom (année). « Titre de l'article », *Titre de la revue* = *Title of the Journal*, vol. x, n° y (mois ou trimestre), p. x-y.

Exemple :

CARDINAL, Linda, et Rachel COX (2006). « La représentation des femmes au sein des groupes minoritaires : le cas des femmes francophones vivant en milieu minoritaire au Canada », *Les cahiers de la femme* = *Canadian Woman Studies*, vol. 25, n^{os} 3-4 (été-automne), p. 91-96.

Actes de colloque

NOM, Prénom (dir.) (année). *Titre du livre*, Actes du colloque, date, ville, éditeur.

Exemple :

LEVRAT, Nicolas (dir.) (1998). *Minorités et organisation de l'État : textes présentés au quatrième colloque international du Centre international de la common law en français*, Bruxelles, Bruylant. Actes du colloque tenu en septembre 1996 à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Publication en ligne

Fournir les éléments tirés d'exemples pertinents ci-dessus et ajouter « En ligne » : lien « (consulté le » jour, mois, année).

Exemple :

MONIÈRE, Denis (1983). *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, édition électronique réalisée à partir du livre *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, Montréal, Québec/Amérique. En ligne : http://classiques.uqac.ca/contemporains/moniere_denis/andre_laurendeau/andre_laurendeau.doc#aurendeau_chap_11 (consulté le 26 septembre 2011).

4. Références aux lois et à la jurisprudence

Présenter les références à la jurisprudence (arrêts et lois) en notes de bas de page (comme c'est la coutume en droit), ainsi que dans les références à la fin du manuscrit. À cet égard, suivre le modèle du *Manuel canadien de la référence juridique*, 7^e édition), dont voici un aperçu. Nous vous invitons à consulter ce manuel pour d'autres exemples concrets des différents types de références.

Format général de citation d'une loi

Titre de la loi, L ou LR (ce qui veut dire « loi » ou « loi révisée ») indication géographique (voir le tableau à la page F-25 du *Manuel canadien de la référence juridique*, 7^e édition) année (de révision ou d'adoption, le cas échéant), c (pour « chapitre ») suivi du numéro de chapitre, art (pour « article ») et le numéro de l'article.

Exemple :

Loi sur les langues officielles du Canada, LRC 1985, c O-1, art 86(1)(a)(ii).

Format général pour une loi constitutionnelle

Titre de la loi (autorité législative), année, c et le numéro de l'article.

Exemples :

Loi constitutionnelle de 1982, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11.

Loi constitutionnelle de 1867 (R-U), 30 & 31 Vict, c 3.

Projets de loi

PL *Titre*, n^o de session, législature, abréviation du territoire, année de dépôt, article (si possible).

Exemple :

PL C-232, *Loi concernant le bilinguisme des juges de la Cour suprême du Canada*, 1^{re} sess, 39^e lég, 2010 (adopté par la Chambre des communes le 5 juin 2010).

Jurisprudence

Le *Manuel canadien de la référence juridique* contient des règles assez compliquées. Il y a toutefois certains principes fondamentaux qui devraient être respectés :

L'intitulé de la décision est en italique : *Demandeur c Défendeur* (ou *Plaintiff v Defendant*) – noter qu'il faut écrire « c » en français ou « v » en anglais, selon la langue de la décision.

- suivi de l'année
 - L'année de publication est entre crochets pour les volumes classés par année de parution et précédée d'une virgule : *R c LeBlanc*, [2010] 3 RCS 321.
 - S'agissant des recueils publiés en série, l'année est indiquée entre parenthèses et suivie d'une virgule : (2010), 149 DLR (5^e) 321.
- suivie du numéro du volume
- suivi du nom du recueil écrit en majuscules sans points abrégatifs
- suivi le cas échéant du numéro de l'édition entre parenthèses
- suivi du numéro de la première page de la décision
- suivi de l'abréviation du tribunal qui a entendu la cause et de l'abréviation du territoire si celle-ci ne ressort pas clairement de l'abréviation du tribunal.

Exemple :

Lalonde c Commission de restructuration des services de santé (Ontario), (2001) 56 RJO (3^e) 577 (CA) (RJO est le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario*).

Comme l'abréviation RJO indique uniquement la juridiction sans préciser de quelle cour il s'agit, on indique l'abréviation du tribunal entre parenthèses à la fin : CA (pour « Cour d'appel »).

Cependant, dans l'exemple suivant, il n'est pas nécessaire de préciser la juridiction ni la cour :

Doucet-Boudreau c Nouvelle-Écosse, [2003] 3 RCS 3 (RCS est le *Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada*).

Sources publiées dans Internet

Notre suggestion :

Indiquer le titre de la loi ou l'intitulé de la décision en fournissant l'information décrite ci-dessus (l'année d'adoption ou l'année au cours de laquelle une décision a été rendue, ainsi que l'abréviation du territoire en cause, le cas échéant). Enfin, ajouter « En ligne : <http://etc>. (consulté le » jour, mois, année).

Exemple :

Loi sur les langues officielles, LRC (1985), c 31 (4^e suppl.). En ligne : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/index.html> (consulté le 10 octobre 2012).